PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES

Liberté
Égalité
Fraternité

Communiqué de presse

SECURITE ROUTIERE Pau, le 27/11/2020

Bilan de l'accidentologie dans le département des Pyrénées-Atlantiques

Depuis le début de l'année 2020, **24** décès sont à déplorer sur les routes du département**.** Au regard de ce bilan, le préfet rappelle tous les usagers de la route à la plus grande prudence.

Au 22 novembre, on compte **703** accidents de la route.

Ces accidents de la route ont fait **826** blessés et **172** blessés hospitalisés.

Ces accidents sont toujours principalement dus à une vitesse excessive ou inadaptée aux circonstances (qui ont causé 255 accidents) et des refus de priorités (qui ont causé 187 accidents).

Durant la semaine du 16 au 22 novembre 2020, les forces de l'ordre ont constaté, entre autres, les infractions suivantes :

- **121** excès de vitesse ;
- **3** infractions liées à l'emprise d'un état alcoolique, dont **2** délictuelles ;
- **7** infractions liées à l'usage de stupéfiants ;
- **13** infractions liées à l'inobservation de l'arrêt absolu imposé par le panneau stop à une intersection de routes ;
- **8** infractions liées à l'inobservation de l'arrêt imposé par un feu rouge fixe ou clignotant ;
- **11** infractions liées au franchissement d'une ligne continue.

Les infractions les plus graves ont entraîné **27** suspensions du permis de conduire.

Avec le développement important des mobilités douces en agglomération, circuler à vélo ou en trottinette électrique est devenu le quotidien de nombreux usagers. Si vous êtes un automobiliste ou un deux-roues motorisés, vous partagez la route avec ces usagers qui sont considérés comme « vulnérables ».

En arrivant au niveau d'un cycliste ou d'une trottinette circulant sur la même voie que vous, même si celui-ci se trouve sur une bande cyclable, n'oubliez pas :

- vérifiez d'abord que vous avez la place de dépasser et que personne n'arrive en face.
- lorsque vous dépassez, avertissez les usagers derrière vous en mettant votre clignotant.
- pendant le dépassement, éloignez-vous d'un mètre du cycliste.
- avant de vous rabattre, attendez de voir le cycliste dans votre rétroviseur intérieur.

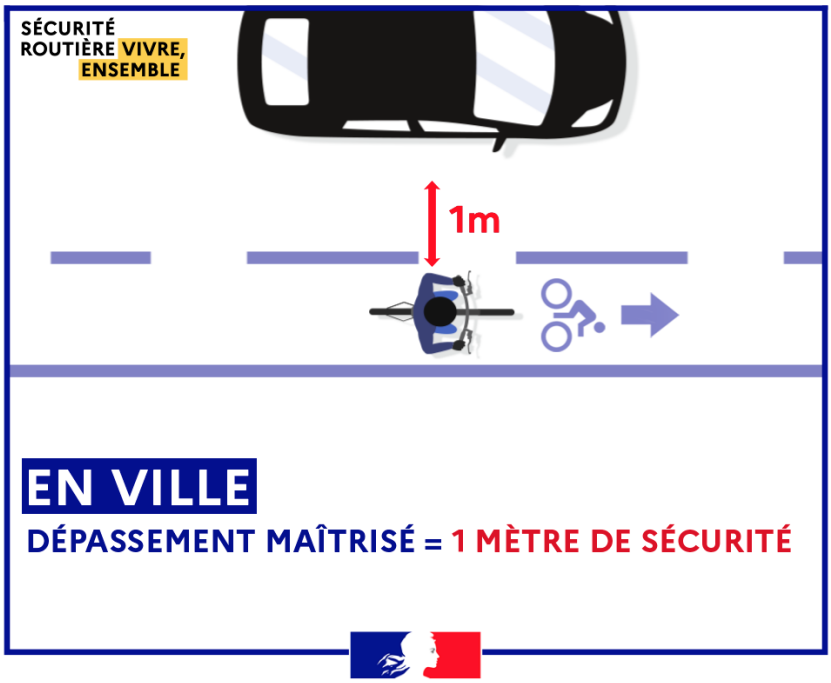

Cabinet du préfet
Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle

Tel : 06 26 14 12 79
Mél : pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr | @prefet64

2 rue du Maréchal Joffre
64 021 Pau Cédex